L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 10 MAI 1890

PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 208 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

A VENDRE.

BUVETTE avec toutes les installations; bon emplacement. S'adresser à Jno. Aliesa 257 Decatur. 4 mai—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Par consentement des parties.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS.—No 13,399—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Charles H. Lavilleheuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, suivant consentement écrit des parties intéressées, le SAMEDI 10me jour de mai 1890 à midi, à la résidence du défendeur, encoignure des rues St Denis et Deuxième, dans le quatrième district de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la grocerie et buvette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 mai—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Gustave Jongneil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,681—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Gampert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10—mai 10 15 19

Succession de A. J. Gomilla.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,196—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mai—6 10 15

Succession de James F. Muse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,071—Division C—Attendu que Mme Eliska F. Muse a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James F. Muse, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mai—6 10 15

Succession de E. De Villa.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,073.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. Fernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
6 mai—6 10 15

Succession du Dr J. S. Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,626—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Augustus Bernena, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mai—8 11 17

Succession de Daniel O'Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,231—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Timothy O'Regan, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 mai—2 7 11

Succession de Isabelle Chery Rigaud, veuve de E. de Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,064—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
4 mai—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—R. Hartmann vs ses créanciers—No 29,825—Division A.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de R. Hartmann soit tenue pardevant F. Kirchner, notaire de cette ville, commençant le 10 juin 1890, à 11 heures A. M., que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et jusqu'à de nouveaux ordres de cette Cour, que toutes procédures contre ses biens personnels soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mai—8 11 17

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers demandée dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le samedi 31me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but que les dits créanciers fixent les termes et conditions de la vente des biens sur la rue Robertson appartenant en propre à l'insolvable et maintenant réclamé par les créanciers, soit fixé par eux comme il est demandé par le syndic.
Nouvelle-Orléans, 25 avril 1890.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
27 avril—27—mai 15 21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,004—Division C.—P. R. Angelovich vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de l'insolvable P. R. Angelovich, soit ordonnée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner notaire, le mardi 10me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., afin que les dits créanciers arrangent les termes et les conditions sur lesquels la propriété abandonnée par l'insolvable dans cette affaire, sera vendue, et toutes autres matières à être considérées par eux, qui pourrait être nécessaire pour effectuer la vente de la dite propriété, et de régler cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 mai 1890.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 mai—7 23 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,890—Division A.—Charles Desforges vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Charles Desforges, insolvable, soit tenue et convoquée pardevant Henry Heidenhain, notaire en cette ville, le LUNDI, neuvième jour de juin 1890, à onze heures A. M., dans le but de considérer, de déterminer et de fixer le temps, les termes et les conditions dans lesquelles les biens abandonnés devront être vendus.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1890.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mai—7 23—juin 9

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,819—Division E—John W. Wilkinson vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire la raison sociale John W. Wilkinson & Co., composée de John W. Wilkinson et de John W. Wilkinson, individuellement, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers de la dite raison sociale et du dit Wilkinson et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Abel Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, SAMEDI, le 10me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux, et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 avril 1890.
Signé, ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 avril—10 26—10 mai

A. Delvaille & fils et A. Delvaille & Emile J. Delvaille vs. leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,900—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par G. W. Miltenberger, syndic provisoire et syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
[illegible]—9 7 11

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires

Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MAI 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,....	100,000
1 Lot de..	50,000,.....	50,000
1 Lot de..	25,000,.....	25,000
2 Lots de..	10,000,.....	20,000
5 Lots de..	5,000,.....	25,000
25 Lots de..	1,000,.....	25,000
100 Lots de..	500.....	50,000
200 Lots de..	300,.....	60,000
500 Lots de..	200,.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de...	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit........	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc de toutes imitations ou des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages double et simple, face à la rue Esplanade.

Succession de Charles Henry Babad. No 28,416.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied français, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises ayant six chambres, bâtisse avec mansarde dans le fond; sur l'autre lot, une bâtisse à un étage avec deux grandes salles d'étude, une bâtisse dans le fond, écurie, etc, connue par le No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des parties les plus attrayantes de cette belle Avenue, et près des résidences de MM. Cassard, Chambres, Bienvenu, Torre, Gardner et Dreyfous.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un ou à un et deux ans de crédit au gré de l'acquéreur, en billets en son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de garanties. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des billets; assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police aux détenteurs; l'acquéreur assumera en outre du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1890 et devra faire un dépôt avec l'encanteur de 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de ventes pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
22 avril—22 26—mai 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles rue Général Taylor,
Entre les rues Camp et Magazine.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 21 avril 1890, et rendu dans la succession de F. F. Aitkens, No 13,286 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Général Taylor, Camp, Magazine et Peniston, désignés comme les terrains Nos 8 et 9 et mesurant chacun 31 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade rue Général Taylor, sur 112 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur

Les améliorations comprennent deux cottages Nos 113 et 113 1/2 rue Général Taylor, étant un cottage double d'un étage à distance de la rue, ayant une galerie sur la devanture 4 chambres de chaque côté, cour pavée et est loué $12 de chaque côté. No 115 rue Général Taylor. Un cottage à un étage élevé de terre, ayant une galerie devant corridor, 7 chambres, cour pavée, etc., et est loué $15.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes de 1890 et faisant un dépôt de 10 pour au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jno. Bendernagel, notaire.
23 avril—23—3 10 17 24 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vache, mulets, camions, charrettes, etc.

Succession de John Connolly.

No 29,931.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR— Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—LUNDI, 19 mai 1890, à midi, au local coin des rues St Joseph et Front, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 mai 1890, il sera vendu à l'encan—

Une vache, 3 mulets, une voiture à ressorts, une charrette, plusieurs camions et une paire de roues pour le transport de grosses pièces de bois de charpente et de bouilloires, sellerie, harnais, etc., ainsi qu'il appert d'un inventaire enregistré.
8 mai—8 9 11 17 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 544 rue Dauphine.

Succession de James Carrigan.

No 29,896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 5 mai 1890, il sera vendu à l'encan:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Grands-Hommes ou Dauphine, Casacalvo ou Royale, Espagne et Poète désigné comme le terrain No 10 sur un plan de Joseph Pilié, le 3 mai 1844, déposé en l'étude de Louis F. Caire ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied anglais, 31 pieds de façade rue Dauphine, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois, à un étage, avec grande allée latérale et cuisine à l'arrière. Aussi une maison détachée à un étage, cuisine, etc., ayant une entrée séparée; le tout porte le No 544 rue Dauphine.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes de l'année 1890, et faisant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Chas G. Andry, notaire.
7 mai—7 17 24 31—juin 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Theresa Dietrich Groetsch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,929—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Joséphine, désigné comme lot No Onze de l'îlet No Dix sur le plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la mesure française, soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—Comptant pour payer la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingts piastres montant du prêt, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1881 et une somme de neuf cent soixante piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1886, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non encore due, mais pouvant être réclamé suivant la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent quarante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—7 10 mai.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Jergens (ou Jurgens) vs la Succession A. Fritsche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,716—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, maintenant le septième district de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet D, ancien plan, maintenant No 87; compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, trente pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 3 et 4 dans l'îlet D ancien plan, maintenant le No 87, compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième; les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, trente pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles, et est cette partie du dit îlet, commençant à soixante pieds du coin des rues Madison et Deuxième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété, 1° comptant, à payer le billet hypothécaire de $220, daté du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $220, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété; 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 avril—9 16 23 30—mai 7 10.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande vente à crédit
—DE—
Cinq îlets carrés et de Cinquante Terrains convenables pour y bâtir

Dans les Premier, Deuxième, Quatrième et Sixième Districts;

Le plus grand nombre desquels sont situés dans la banlieue Delachaise, près de l'Avenue de la Louisiane,

Les usines de la Compagnie de fabrication de glace et celles de la Compagnie de fabrication d'huile de coton, et sur

l'Avenue Peters, la rue Broadway et autres, à l'encan.

Succession de Mme Eléonore Pochelu, Veuve de Dominique Pochelu.

No 22,616.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans la susdite affaire, le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession, la propriété de très grande valeur, ci après décrite savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Une portion de terre dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Howard, Liberté, Calliope et Clio, étant la moitié du terrain No 9 et mesurant 14 pieds 6 pouces de façade, rue Howard, sur 112 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une maison de résidence à un étage désignée par le No 287 de la rue Howard.

2° Le carré d'îlet No 650 dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Perdido, Salcedo et Lopez et le canal Poydras. Le dit carré est subdivisé en 14 terrains qui mesurent ensemble 233 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Salcedo; 204 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade sur le canal Poydras; 206 pieds 8 pouces et 4 lignes de façade rue Perdido, sur 191 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Lopez.

3° Dix terrains formant presque tout le carré No 657, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Canal, Gasquet, Salcedo et Lopez, et mesurant ensemble toute la façade rue Gasquet, de 203 pieds 5 pouces; toute la façade sur la rue Lopez, de 319 pieds 8 pouces et 6 lignes; 20 pieds 2 pouces et 3 lignes de façade rue du Canal, au coin de la rue Lopez, 299 pieds 2 pouces et 4 lignes sur une ligne diagonale s'étendant vers les rues Salcedo et Gasquet, et 108 pieds de façade rue Salcedo, coin Gasquet

Propriété du Deuxième District.

4° Un terrain dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet No 405, borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Gayoso et Salcedo, désigné comme le terrain No 14 et mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Ste-Anne, sur 89 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Gayoso et 89 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté.

Propriété du Quatrième District.

5° Sept terrains dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 346 borné par les rues Jackson, Philip, Howard et Freret, désignés comme les terrains Nos de 6 à 9 inclusivement, se touchant tous et mesurant, chacun, 27 pieds, 8 pouces et 4 lignes de façade rue Jackson sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Propriété du Sixième District.

6° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville carré d'îlet No 103 borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Tchoupitoulas, Delachaise et Chippewa, désignés par les Nos 9 et 10, se touchant et mesurant, chacun, 33 pieds, 1 pouce et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas; 32 pieds de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No 10 forme l'angle de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas et a une profondeur et une façade sur cette dernière rue de 120 pieds, 1 pouce; et sur la limite du terrain No 9, 111 pieds, 5 pouces et 7 lignes, et le terrain No 9 a une profondeur sur la limite du terrain No 8, de 102 pieds, 10 pouces et 6 lignes.

Ces terrains sont bien situés pour les affaires ayant l'avantage d'être à proximité du chemin de fer de ceinture le long de l'Avenue et du Ferry, bateau à vapeur qui traverse le fleuve devant la paroisse Jefferson.

7° Deux terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet No 105, borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Alliet et Annonciation, désignés par les Nos 61 et 61, se touchant et mesurant chacun 33 pieds 5 pouces et 5 lignes de façade rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.

Ces beaux et vastes terrains sont situés juste au dessous des usines de la Compagnie de Fabrication de glace de la Louisiane, un terrain très enviable pour y bâtir.

8° Six terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 106 borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Alice et Foucher, désignés comme les terrains Nos 2, 3 et 4 et les Nos 11, 14 et 15.

Les Nos 2 et 3 se touchent et mesurent chacun, 32 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière. Le No 4 touche au No 3 et mesure 32 pieds 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas et 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière; le terrain No 2 a une profondeur du côté du terrain No 1 de 123 pieds 10 pouces et 6 lignes, et du côté du terrain No 3, une profondeur de 116 pieds 9 pouces et 1 ligne. Le terrain No 3 a une profondeur du côté du terrain No 4 de 109 pieds 7 pouces et 4 lignes, et du côté du terrain No 5, de 102 pieds 5 pouces et 6 lignes. Ces 3 terrains sont immédiatement en face des Louisiana Ice Works.

Le terrain No 11 mesure 31 pieds, 6 pouces de façade rue Aline sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 14 et 15 se touchent et mesurent, chacun, 31 pieds 3 pouces de façade rue Annonciation, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

9° Huit terrains dans le Sixième district de cette ville, carré d'îlet 107 borné par les rues Annonciation, Laurel, Delachaise et Aline, désignés par les Nos de 3 à 7, et 9, 10 et 19. Les dits terrains se touchent et mesurent, comme suit:

Les terrains de 3 à 7, chacun, 30 pieds de façade rue Annonciation, sur 118 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les terrains 9 et 10, chacun, 30 pieds de façade rue Aline sur 118 pieds de profondeur; et le terrain 19 mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Delachaise, 30 pieds de largeur à l'arrière sur 120 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur du côté de la rue Annonciation, et 118 pieds 6 lignes de profondeur du côté du terrain 18.

10° Deux terrains dans le Sixième District de cette ville, carré No 156, borné par les rues Annonciation, Laurel, Aline et Foucher, désignés par les Nos 3 et 4, se touchant et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de façade rue Annonciation sur 115 pieds de profondeur.

11° Seize terrains dans le Sixième District de cette ville formant tout le carré d'îlet No 92, borné par les rues Tchoupitoulas, Water, Peniston et Général Taylor, désignés par les Nos de 1 à 16 et mesurant comme suit:

Les terrains Nos de 1 à 7 mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Tchoupitoulas. Le terrain No 8 mesure 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 85 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, formant le coin des dites rues. Le terrain No 9 mesure 29 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Water; 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière, sur 100 pieds de profondeur et de façade rue Général Taylor, et forme le coin des dites rues; et 98 pieds, 7 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 10. Les terrains Nos de 10 à 16 mesurent, chacun, 30 pieds et 4 lignes de façade rue Water; 30 pieds de largeur à l'arrière, sur les profondeurs suivantes:

Le terrain No 10 a 97 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 11; 95 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la limite du terrain No 12. Le terrain No 12 a 94 pieds 4 pouces et 6 lignes sur la limite du terrain No 13. Le terrain No 13 a 92 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 14. Le terrain No 14 a 91 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur sur la limite du terrain No 15. Le terrain No 15 a 90 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 16; et le terrain No 16 a 88 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Peniston, et forme l'angle des rues Water et Peniston. Le dit carré ayant une étendue totale de 240 pieds 5 lignes rue Water; 239 pieds 8 pouces et 6 lignes rue Tchoupitoulas; 185 pieds rue Général Taylor; et 173 pieds 9 pouces et 5 lignes rue Peniston.

Ce bel îlet fait juste face aux usines de la Independent Cotton Oil Company et est juste au-dessous des Riverside Mills.

12° Les six terrains dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 130, borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Octavia et Joseph, désignés par les Nos de 13 à 18 inclusivement. Le terrain No 13 mesure 30 pieds de façade rue Octavie sur 139 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains Nos de 14 à 18 inclusivement mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue Annonciation sur 121 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 14 forme l'angle des rues Annonciation et Octavie.

13° Cinq grands terrains dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 307 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Colisée et Perrier, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14; ils sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit:

Les terrains Nos 1 2 et 3 mesurent, chacun, 28 pieds 9 pouces de façade avenue Peters, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Peters et de la rue Colisée. Les terrains Nos 13 et 14 mesurent, chacun, 35 pieds de façade rue Colisée, sur 100 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

14° Quatorze terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlet No 116 borné par l'Avenue Henri Clay et les rues Henri Delord et Bloomingdale—le dit carré mesure 300 pieds de façade Avenue Henri Clay; 300 pieds, 2 pouces rue Bloomingdale; 176 pieds, 1 pouce et 2 lignes rue Henri; et 161 pieds, 7 pouces et 3 lignes rue Delord.

15° Vingt-cinq terrains dans le Sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlet No 36 à Greenville, borné par les rues Broadway, Pine, Wandorf et Boré. Le dit terrain mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Pine, et 240 pieds de façade sur chacune des rues Wandorf et Boré.

16° Vingt terrains dans le sixième district de cette ville, formant tout le carré d'îlet No 45 à Greenville, borné par les rues Broadway, Chestnut, Gayoso et Canada; le dit carré mesure 312 pieds de façade sur chacune des rues Broadway et Chestnut; 240 pieds de façade sur chacune des rues Gayoso et Canada.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant; le reste à crédit de un et deux ans à partir du jour de la vente, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la souscription des billets jusqu'à leur maturité; et, s'ils ne sont pas payés dès lors 8 pour cent par an jusqu'à leur paiement final. Ces billets seront garantis par hypothèque spéciale, lien de vendeur, et porteront la clause pénale de 5 pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes en sus de leurs enchères et toutes les taxes sur les propriétés ci-dessus décrites pour l'année 1890. Ils feront un dépôt de 10 pour cent des prix de leurs adjudications au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant N. B. Trist, notaire, 183 rue de la Commune.
30 avr—30—mai 3 10 17 24 31

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Capitalistes!

Placement rémunératif dans le centre de la ville.

Magasin rapportant un bon revenu, rue Magazine, et une élégante résidence, rue St-Charles.

Henry Hyman et als., vs Stella M. Hyman tutrice et als.

No 29,917—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus décrite par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, signé le 29 avril 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir—

Le magasin situé No 36 rue Magazine

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Tchoupitoulas, Gravier et Natchez, désigné comme le lot No 3, mesurant, au pied américain, 23 pieds 8 pouces de face à la rue Magasin sur une profondeur de 59 pieds 7 pouces sur la ligne du lot No 2, 59 pieds 5 1/2 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 4, et 22 pieds 9 3/4 pouces de largeur dans le fond et face au Passage Arcade, lequel Passage est en commun avec tous les autres lots qui en font face.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages, No 36 rue Magazine, connu comme le "Bon-Ton Saloon" et touchant à l'Hôtel Vonderbank; est aussi sujet à un bail de $1600 par an jusqu'au 31 octobre 1894.

Magasin No 88 rue Magazine.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Foucher, Poydras et Lafayette désigné comme lot No 1 et mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine, 26 pieds 10 pouces dans le fond et face à la rue Foucher sur une profondeur de 147 pieds 5 pouces et 2 lignes au travers du dit lot sur un côté vers la rue Poydras et 148 pieds 10 pouces de profondeur sur le côté du lot No 2.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à quatre étages connu comme le No 88 de la rue Magazine, dans le centre des groceries et des magasins de produits de l'Ouest, occupé par MM. Plu ki Brothers et vendu sujet à un bail de $1,000 par an jusqu'au 30 septembre 1891.

Résidence No 186 rue St-Charles.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Charles, St Mary ou Church Girod et Julia, désigné comme le lot No 5, et mesurant, au pied américain, 26 pieds de face à la rue St-Charles, et, s'étendant au travers de l'îlet sur une profondeur de 149 pieds 2 pouces et 3 ligne, il a une même façade de 26 pieds à la rue Church. Les améliorations consistent en une grande et élégante résidence, bâtisse moderne à trois étages, façade en briques pressées et un vérandah en fer. La résidence, elle et bâtisses dans le fond contiennent une grande quantité de chambres, et les appartements ont été disposés pour le confort d'une grande famille; salles très convenables pour fêtes ou concerts; le tout constitue une résidence de premier ordre.

Conditions—Un tiers comptant, le reste payable à un et deux ans à partir du jour de la vente avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, en billets subdivisés en coupons et seront garantis par hypothèques spéciales et privilèges et lien de vendeur sur la propriété vendue et les clauses pénales de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication, toutes les taxes sur les dites propriétés pour l'année 1890, et un dépôt de 10 pour cent du prix au moment de la vente. L'intérêt des héritiers majeurs dans la dite propriété étant les quatre cinquièmes de celle-ci, les acheteurs ont le privilège à leur propre option de payer un tiers en plus comptant jusqu'à l'extinction du dit intérêt.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.
3 mai—3 10 17 24 31—7 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'Elégante résidence avec de beaux terrains, coin Sud-Ouest des rues Prytanée et Troisième,

Faisant face aux résidences de MM. McStea, Parker, Bohan et Brunswig.

A l'encan. A crédit.

Succession de Rodolphe Woeste.

No 29,945 - Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après décrite, à savoir—

1° Une certaine portion ou lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par la rue Prytanée, l'avenue St-Charles et les rues Troisième et Quatrième, désigné comme l'îlet No 105 sur un plan de B. Buisson en date du 5 mars 1852, déposé en l'étude de G. R. Stringer ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure 84 pieds, plus ou moins, de façade à la rue Prytanée sur 127 pieds de profondeur et face à la rue Troisième dont il forme l'encoignure, mesure anglaise.

2° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le même îlet que le lot ci-dessus désigné, mesurant 42 pieds, plus ou moins, à la rue Prytanée, entre Troisième et Quatrième, sur une profondeur de 127 pieds et attenant au lot ci-dessus.

3° Un certain lot de terre situé dans le même îlet mesurant 29 pieds de face à la rue Troisième sur 127 pieds de profondeur et attenant en arrière des lots ci-dessus mentionnés: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y trouvent consistant en un superbe cottage "Elizabethan" à deux étages à distance de la rue et des limites du terrain, ayant un grillage en fer sur la devanture, un joli jardin, ombragé par de magnoliers et des chênes vifs, deux parloirs, salle à manger, cuisine, salon, bibliothèque, grande salle à manger, cuisine et offices, 7 chambres à coucher, chambre à bain, cabinets d'aisance, etc. Une bâtisse attenante à la grande partie de la maison, et la dite maison est en parfait état et forme l'ensemble d'une charmante demeure dans un fort agréable quartier.

Conditions—Un tiers au plus comptant, le reste, s'il y en a, à crédit d'un et deux ans, à partir du jour de la vente; les paiements portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les billets seront garantis par lien du vendeur, privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue incluant la clause pénale de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les polices d'assurance sur la propriété devront être transférées et toutes les autres clauses de sécurité seront dans les billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de la dite propriété de cette année 1890, et feront un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Octave Morel, notaire, 3 1/2 rue Carondelet.
3 mai—3 5 10 17 24 31—juin 7

PAR B. ONORATO & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables et de valeur

Dans le Deuxième District, rue Miro, entre Ste-Anne et Orléans.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de la Succession de Mme Anna Maria Adelaïde Rahders, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 3,196, et de la Succession de John H. Rahders, No 28,786, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO & CO.—B. Onorato, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 6 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans l'îlet borné par les rues Miro, Tonti, Ste-Anne et Orléans, désigné par la lettre A mesurant 126 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Miro sur 27 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Ste-Anne et 126 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Tonti. Ensemble avec une maison en bois à deux étages couverte en ardoises retirée de la rue et contenant 8 chambres, galeries sur le devant et sur les côtés, deux citernes, hangars, lieux d'aisances, etc., etc.

Conditions—Pour la propriété foncière comptant sur livraison de titre.

Les acquéreurs devront payer en sus de leurs montants d'enchères les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente par devant Joseph D Taylor, notaire public aux frais des acquéreurs.
24—avril 24 26—mai 3 10 17 24 31

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence en bois et Cinq Terrains de choix,

COIN DES RUES MARENGO ET DRYADES.

Succession de Wm. H. Dauersheim.

No 29,452—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friederichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 avril 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage de résidence en bois et cinq lots de terre coin des rues Marengo et Dryades, dans l'îlet borné par les rues Remparts et Constantinople mesurant, chacun, 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et de façade rue Dryades.

Le cottage contient 4 chambres, citerne, etc.

Conditions—1/3 au plus comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an; ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devant payer les taxes de 1890, et faire un dépôt de 10 pour cent.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.
18 avril—19 26—mai 3 10 17 24.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunérative et centrale dans le deuxième district,

No 137 rue Douane, entre Bourbon et Dauphine,

En face du nouveau magasin Emporium de D. H. Holmes.

Deux actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association.

Succession de Joséphine Julie Roy, femme décédée d'Arthur Déjean.

No 29,610—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juin 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mai 1890, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Canal, Bourbon et Dauphine, mesurant, au pied américain, conformément à un acte d'acquéreur de feue Joséphine Julie Roy de John S. Mills, passé pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 3 janvier 1866, 22 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur entre lignes parallèles, de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, conformément à un plan de J. A. D'Hemécourt, député voyer, en date du 28 octobre 1868. Le dit lot est désigné par la lettre "C" et mesure, selon le dit plan 22 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur de 63 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une élégante résidence en briques à deux étages, ayant 4 chambres et corridor sur chaque étage; une bâtisse à deux étages attenante à la résidence ci-dessus mentionnée, ayant quatre chambres; lieux d'aisance, cuves, waterworks, un balcon face à la rue, etc., connue par le numéro municipal 137 rue Douane, louée à raison de $50 par mois sans bail.

—AUSSI—

Deux actions du fond capital du New Orléans Insurance Association.

Conditions—Pour les deux actions comptant à l'adjudication et pour la propriété une moitié comptant au plus et le reste à un et deux ans en billets d'acquéreur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de poursuite, avec aliénation; le transfert de la police d'assurance qui doit être effectué sur les améliorations au montant des billets au vendeur ou autre porteur avec intérêt et frais et 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt en cas de procès pour recouvrir le paiement; la clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires du capital, intérêt et frais. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de la vente, et assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1890; aussi la stipulation qu'en cas d'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix convenu dans les quinze jours après la date de l'adjudication, il sera considéré en défaut sans autre formalité, et l'acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 17 24 31—juin 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joséphine Julie Roy,
Epouse décédée de Arthur Déjean.

No 29,610—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mai 1890, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au troisième étage du local No 66 rue de Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 7 mai 1890, pour le compte de la dite succession:

Un assortiment de meubles de maison.

Conditions—Comptant.
10 mai—10 14 17 21

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SYNDIC.

Droit d'occupation de la bâtisse No 77 rue Carondelet.

D. J. Searcy & Co. vs leurs créanciers.

No 27,632—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & DENIS. ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 avril 1890, dans l'affaire de D. J. Searcy & Co vs leurs créanciers, Dossier No 27,632, il sera vendu à l'encan:

Le droit d'occupation du terme non échu du bail de la bâtisse No 77 rue Carondelet, le dit bail expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant.
3 mai—3 10 14 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Peaux et Empeignes.

Contenu du magasin No 206 rue Girod, près Baronne, comprenant: Un bel assortiment de peaux de veau, mouton, maroquin et chevreau, articles en caoutchouc, empeignes assorties, formes, outils, balances, machines à coudre, en outre d'articles nombreux appartenant au genre d'affaires.

Aussi, un lot de meubles de ménage.

Succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse.

No 29,595.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le MARDI, 13 mai 1890, à 11 heures A. M., au magasin No 206 de la rue Girod, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, en date du 25 avril 1890, dans l'affaire de la succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse, Dossier No 29,595, il sera vendu à l'encan, un bel assortiment de Peaux, Empeignes, etc., meubles de ménage et de cuisine.

Conditions—Comptant.
27 avril—27—mai 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Premier District.

Jolie maison de résidence en bois à un étage, avec mansardes, No 206 rue Girod.

Succession de Geo. Weintz et d'Anna Huber, son épouse.

Nos 29,595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", en date du 25 avril 1890, dans l'affaire de la succession de Geo Weintz et d'Anna Huber, son épouse; Dossier No 29,595, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Girod, Carondelet, Baronne et Julia, désigné comme le terrain No 191 sur un plan de E. F. Nichols architecte, en date du 27 juin 1853, et déposé en l'étude de F. O. Stark, ancien notaire, d'après le plan No 204. Le dit terrain mesure 25 pieds 3 pouces de façade rue Girod, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 102 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une jolie maison de résidence en bois, à un étage, avec mansardes, couverte en ardoise, et une bâtisse en bois à l'arrière, cour pavée, bonne citerne, etc., et portant le No 206 rue Girod.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en des billets garantis par hypothèque, etc., portant 8 pour cent d'intérêt par an. ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis à la vente.
27 avril—27 mai 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.

Cette splendide propriété commerciale, rue Jackson entre Waters et Tchoupitoulas.

No 29,848—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 Mai 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 11 avril 1890, dans l'affaire de Rosina Winkler, veuve de Joseph Muller vs Otto Muller et als Dossier No 29,848, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par le fleuve Mississippi, les rues Philip, Jackson et Levée, désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan de W. S. Thornton, daté du 21 février 1843, par lequel les dits lots mesurent comme suit:

Le lot No 1 mesure à peu près 21 pieds de façade sur la rue Levée sur à peu près 21 pieds de largeur dans le fond et de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'à peu près 85 pieds de la rue Jackson d'à peu près 85 pieds.

Le lot No 2 mesure à peu près 21 pieds 4 pouces de face à la rue Levée, à peu près 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond et de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur d'à peu près 85 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent les bâtisses à trois et à deux étages occupant toute la façade à la rue Jackson, entre les rues Waters et Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; ensemble, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1890 devant être assumées par l'acquéreur.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John Bendernagel notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
19 avril—19 26—mai 3 10 17 24

Avis est par les présentes donné qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature, pour la présentation d'une loi à l'effet de rembourser à la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans la somme de douze cents piastres, excédant payé par elle sur la somme qu'elle devait pour la licence d'Etat pour l'année 1884.
Nouvelle Orléans, 24 avril 1890.
24 avril—24—1 8 15 22 24 mai.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Double corps de logis

No 186 rue St-Philippe entre les rues Marais et Tremé.

John Achille Betat et als vs les enfants mineurs de feu Pierre Charles Betat.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans - Division "D"—No 29,850.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 avril 1890 et signé le 1er mai 1890 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Marais et Tremé, actuellement Liberté, mesurant en mesure française 40 pieds de face à la rue St-Philippe sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et laquelle portion de terre est désignée par le No 6 de l'îlet No 60, d'après un plan de Jos. Pilié, voyer, daté le 8 août 1822, déposé au bureau de Michel de Armas, ex-notaire public en cette ville, d'après un acte du 15 mars 1822, et aussi désigné par le No 5 d'après un plan de F. N. Tourné daté le 14 février 1857, déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire public en cette ville, sous le No 34 du livre de plans marqué "L," la propriété décrite ci-dessus étant bornée sur le côté vers la rue Marais, par l'autre portion du dit lot No 5, et sur le côté vers la rue Tremé, par la propriété actuelle et ou ayant appartenu dernièrement à Mlle Héloïse Derruelle.

Les améliorations comprennent un double corps de logis à un étage, ayant quelque quatre chambres, deux cabinets et galerie, une cuisine à un étage dans le fond, avec quelque quatre chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., connu par le No municipal 186 rue St-Philippe.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, à partir du jour de l'adjudication. L'acte de vente renfermant toutes les clauses de garantie usuelles; le paiement à crédit devant être divisé en billets-coupons à la convenance des parties intéressées, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1890.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 10 17 24 31 juin 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Brennan.

No 29,831.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1890, pour compte de la dite succession.

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Thalie et St-Thomas, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, la mesure du dit lot de terre commence à une distance de 90 pieds français du coin de la rue Erato.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec 3 chambres, citerne; connu par le No municipal 377 rue Tchoupitoulas.

Termes et conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 au-dessus du prix de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 mai—3 10 17 24 31—7 juin

Propriété améliorée de choix dans le 1er district près du marché Poydras.

No 301 rue Girod entre Franklin et Liberté.

Résidence à deux étages et à deux corps de logis, coin Gasquet et Galvez.

Résidence à deux étages et deux corps de logis, occupée comme grocerie, buvette et résidence

Succession de Luther F. Tower—No 26,774 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 25 avril 1890, pour le compte de la succession dessus mentionnée, les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette Girod, Franklin et Liberté, désigné par le No 31, sur un plan de L. Bringier, en date du 30 avril 1836, le dit mesure 26 pieds 6 pouces de façade rue Girod, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et de deux corps de logis, avec quatre chambres de chaque côté, cuisine à 2 étages ayant 2 chambres de chaque côté, citerne hydrant, lieux d'aisances, etc., connu par le numéro municipal No 301 rue Girod.

2° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro Canal et Gasquet, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le dit morceau ou portion de terre mesurant, au pied américain 25 pieds 2 pouces de face à la rue Gasquet sur 102 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de 3 pieds 6 pouces de largeur dans le fond et de face à la rue Galvez.

Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages et deux corps de logis contenant six chambres, occupée au rez de chaussée par une grocerie et buvette, connus par les numéros municipaux 221 et 223 rue Gasquet, et une bâtisse en bois à deux étages ayant quatre chambres, cuisine ayant une chambre, citerne, lieux d'aisances, etc., connue par le numéro municipal 223 rue Gasquet.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur devant payer les taxes de 1890 en outre du prix de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 avril—26 mai 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le troisième district.

Nos 451 et 453 rue des Remparts, entre Union et Français—Maison double à deux étages.

No 402 rue des Remparts, entre Bagatelle et St-Antoine—Un cottage en bois à un étage.

Succession de Frederick Gast.

No 26,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mai 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 février 1890, pour le compte de la dite succession la propriété ci après décrite—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Remparts, Union, Français et St-Claude, mesurant 30 pieds de façade rue des Remparts sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une maison double à deux étages, couverte en ardoises, connue par les Nos 451 et 453 rue des Remparts.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Bagatelle et St-Antoine, mesurant 31 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois contenant 4 chambres et 3 cabinets et aussi une maison dans le fond contenant 2 chambres, citerne, lieux d'aisance, cour pavée en briques, porte cochère, etc., connu par le No 402 rue des Remparts.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumant les taxes de 1890 en sus du prix de la vente.

Acte de vente pardevant W. M. Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—19 26—3 10 17 24 mai

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Tout le contenu d'une buvette et grocerie.

Succession de John H Landwehr,

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 29,876,

A l'encan.

PAR WARREN HOMES encanteur, bureau No 196 1/2 rue Gravier—LUNDI, 19 mai 1890, à 11 heures A. M., au local coin des rues Neuvième et Tchoupitoulas en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," en date du 7 mai 1890, Dossier No 29,876, pour le compte de la succession ci-dessus nommée, il sera vendu:

Tout le contenu de la dite grocerie et buvette d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de la dite Honorable Cour.

Conditions—Comptant avant livraison.
9 mai—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MENAGE.

Succession de J. M. Kinbergerand et épouse.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Dossier No 29,659.

A l'enchère publique.

PAR WARREN HOMES, Encanteur—Bureau: No 196 1/2 rue Gravier—MERCREDI, 7 mai 1890, à 10 heures et demie A. M. sur les lieux, 172 rue Philippe, entre Camp et Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, daté du 26 avril 1890, Dossier 29,659, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu de la dite maison de résidence conformément à un inventaire enregistré au bureau du greffier de la susdite cour.

Conditions—Comptant. 27 avril—à date

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17 avr—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

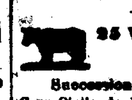
25 Vaches.
3 Chevaux.
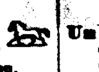

Succession de Auguste Larrieu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 29,650.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 15 mai 1890, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, sur la propriété de feu H. Puissegur, sur la rive Ouest du Bayou St-Jean, au pied du pont de la rue Esplanade, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans Division "E", en date du 29 avril 1890, pour le compte de la dite succession:

25 vaches.
3 chevaux.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. 1er mai—1 6 10 15

PAR A. BRIGNONI.

Une maison en bois à deux étages, couverte en ardoises, ayant 8 chambres, galeries sur la devanture; divisée en deux locations distinctes, chaque côté loué $9; située rue Villeré entre Conti et Bienville.

A l'encan.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 rue Royale.—SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles.

Pour ce qui est assigné au sujet des dimensions, voir le plan sur le lieu de la vente.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un an de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur paiera les taxes de 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jno R. Léger, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 mai—4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Dr L. C. Rondeau.

No 29,729.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

MARDI, 13 mai 1890 à 9 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique au No 179 rue Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 30 avril 1890, tous les actifs représentés par un inventaire ci-dessous—

Consistant principalement en comptes ouverts, meubles d'office, cheval, buggy et harnais, montre et chaîne, livres et instruments.

Conditions—Comptant.
3 mai—3 7 10 13

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Schuyler B. Steers.

No 29,811—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Les deux tiers indivis d'action, titre et intérêt dans la résidence No 220 rue Première, coin Colisée.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD. W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 29 avril 1890, Dossier No 29,811, pour le compte de la succession de Schuyler B. Steers, décédé, il sera vendu à l'encan—

Les deux tiers indivis d'actions, titres et intérêts d'un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, autrefois dans la ville de Lafayette et en partie dans le Faubourg Livaudais et dans l'îlet borné par les rues Colisée, anciennement Plaquemine, Chestnut, Première et Deuxième qui est désigné comme îlet numéro quatre vingt-neuf, sur un plan original du dit Faubourg Livaudais, la dite portion de terre est désignée par le No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant J. B. Marks, notaire en cette ville, le 26 février 1841 et mesurant au pied américain 127 pieds 9 pouces de face à la rue Première sur 250 pieds de profondeur sur la rue Colisée, anciennement Plaquemine, entre lignes parallèles et s'étendant à la rue Deuxième sur une façade de 127 pieds 9 pouces.

Les améliorations consistent en une confortable résidence en bois avec deux étages et mansarde, grand corridor, vaste salon, salle à manger et chambres confortables, chambre à bain, cuisine, etc. Le terrain est très vaste; plate bande magnifique, plantes de jolis arbrisseaux, de grands chênes; le voisinage aristocratique, attrayant et près du chemin de fer, écoles, églises, etc.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1890 seront assumées par l'acquéreur, 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist notaire.
29 avril—29 mai 3 10 17 24 31

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Adam Thomson

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 27,679.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 201 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, F. A. Monroe, juge, je procéderai à la vente, sur les lieux, No 256 rue du Camp, SAMEDI, 10 mai à 11 heures A. M.

Un lot de meubles de ménage et effets comprenant de riches ameublements de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, de bibliothèque, de magnifiques lustres en crystal, de splendides tapis, miroirs, de peintures de valeur et des ornements.

Aussi un coupé à devant cylindrique.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30 avril—30—4 8 9 10 mai

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions, Actions, Actions.

Actions de Compagnies d'Assurances et autres.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé, dans l'affaire de Mme Vve Catherine Marie Husemann, veuve de Gerhard W. Frye, vs. Mme Regina Geyer et autres. Dossier No 29,094. Pour un partage.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 26me jour de mars 1890, dossier 29 094, dans l'affaire de Mme Vve Catherine M. Frye vs Mme Regina Geyer et als. pour effectuer un partage, à l'encan il sera vendu:

4 actions du fonds capital de la Compagnie d'Assurances Teutonia de $100 chacune, payées en plein.

1 action du fonds capital de la Mechanics, Dealers et Lumbermen's Exchange de $50, payée en plein.

2 actions du fonds capital du "Commercial Soap, Candle and Starch Manufacturing Co., limited" de $25 chacune, payées en plein.

54 actions du fonds capital du "Louisiana Furniture Manufacturing Co., limited" de $10 chacune, payées en plein.

Conditions—Comptant sur les lieux avant transfert.
27 avril—27 30—mai 4 an 10.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage.
Propriété du Troisième District

Au coin des rues Bagatelle et St Jean Baptiste (ou Robertson).

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,037.

Marie Anne Vollner, épouse, etc., vs. J. Fontaine.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur. Bureau 87 rue Bienville.—SAMEDI, 7 juin 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 28 avril 1890, signé le 2 mai 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Bagatelle, Claiborne, St-Antoine et St-Jean-Baptiste (ou Robertson), désigné comme terrain No 1 ayant 26 pieds de façade rue Bagatelle, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, couverte en ardoises, cuisine, citerne, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; la partie à crédit, s'il y en a, payable en billets portant intérêt de 8 0/0 par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante en sus du prix d'adjudication. L'acquéreur fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication. L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—6 10 17 24 31—juin 7

FAITES VOTRE GLACE.

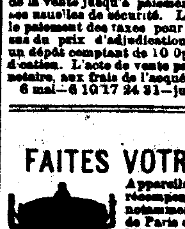

Appareils de famille brevetés, récompensés aux Expositions, notamment en 1889 à celles de Paris et de l'American public health association de Brooklyn, N. Y.

Le même appareil peut fabriquer de 1 à 18 livres de glace à la fois, ou de la crème à la glace, ou des carafes, de l'eau ou du champagne frappés, ou du beurre sous les climats chauds—Prix $10 à $135.

Ice and water cooler machine, brev. $20 et $35. Pie Ne Ice Box, $10.

L. DERMIGNY & CIE, 126 W. 25th str.
NEW YORK.
28 mars—3 m Dim.

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un carré de terrain de batture de choix avec droit à tous les accroissements.

Un autre carré de choix rue Tchoupitoulas, contigu au premier dans le Sixième district.

Succession de Mme Elizabeth Barlow, décédée.

A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 MAI 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", en date du 9 avril 1890, Dossier No 29,754, pour compte de la succession de Mme Elizabeth Barlow, décédée, à l'enchère public, il sera vendu:

Un carré de batture de choix.

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une partie du carré No C ou 66, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue Peters et les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel morceau ou portion de terre constitue la partie supérieure ou moitié du dit carré et mesure environ 264 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Front; la même façade sur la rivière Mississipi, sur une profondeur le long de la façade avenue Peters d'environ 185 pieds et de la rue Front à la ligne des hautes eaux, et environ 475 pieds à la ligne des eaux basses, le tout plus ou moins, et la même profondeur, de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Léontine.

Avec le carré d'îlet ci-dessus décrit, sont vendus tous les droits acquis aux alluvions ou au futur accroissement de batture qui appartiennent à la propriété.

Coin de la rue Tchoupitoulas et de l'avenue Peters.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, étant la côté supérieur ou moitié du carré No 2 ou 71, borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Front et Levée ou Tchoupitoulas, et immédiatement en arrière de la dernière propriété décrite dans le paragraphe No 1, laquelle portion de terre mesure environ 250 pieds 1 pouce de façade sur la rue Levée; 282 pieds 7 pouces de façade rue Front; 289 pieds 7 pouces et 5 lignes de façade avenue Peters et environ la même façade de l'autre côté, celui le plus rapproché de la rue Léontine.

Les améliorations consistent de quelques auvents et barrières, etc., et touchent à la borne de l'ancien longuement établi appartenant aux héritiers de G. W. Frye.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 et 2 ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente; les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en sus de leurs enchères, et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 avril—13 20 27—mai 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bâtisse en bois à deux étages, No 180 rue Calliope.

Deux maisons-cottages en bois No 388 et 390 rue Thalie.

Succession de Mme Bridget Nash, décédée.

A long terme. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS. W. I. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté du 25 avril 1890, dossier No 29,3-9 pour le compte de la succession de Mme Bridget Nash, décédée, il sera vendu à l'encan.

Rue Calliope.

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Carondelet et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4, le dit lot mesure 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à deux étages couverte en ardoises avec 6 ou 9 chambres, gaz, galeries, citerne, hydrant, etc., et valant à peu près $25 par mois.

Rue Thalie.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Howard et Freret, désigné par le No 2 et mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 1/2 lignes de face à la rue Thalie sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en deux cottages en bois couverts en ardoises, connus sous les Nos 388 et 390 rue Thalie, 4 ou 5 chambres à chaque maison citerne, etc., rapportant $20 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garanties; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication l'acquéreur devant payer en outre les taxes de 1890 en outre du prix de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Jno. Fendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 avril—27—mai 4 11 18 25 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli site pour y bâtir. 35x150 pieds, Rue Lyon,
Entre les rues Magazine et Constance.

Succession de Benj. J. West, décédé.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet. — le SAMEDI, 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "E", daté 7 avril 1890, Dossier No 7,534, pour le compte de la succession de Benj J. West, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Un certain terrain ensemble avec toutes les barrières et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance en Live Oak, Magazine, Bordeaux et Lyon, désigné par le No 9 et mesure 35 pieds 3 pouces de façade rue Lyon, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Comptant en passant les titres; l'acquéreur assumant en outre de son enchère les taxes de 1890 et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Benj. F. Choate, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 avril—27—4 11 18 25 31 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage en Bois, avec terrain de 125x172 pieds, coin des rues Baronne et Soniat.

Cinq Terrains de Choix, pour bâtir, en arrière du précédent, coin des rues Soniat et Dryades.

Succession de Joseph A. Pagaud, décédé.

A long terme. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 31 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, daté du 28 avril 1890, dossier No 29,386, pour le compte de la succession de Joseph A. Pagaud, décédé, il sera vendu à l'encan—

Une jolie maison cottage.

1° Un certain morceau ou portion de terre, consistant à peu près six lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Soniat et Robert, désigné par la lettre A, et mesure 125 pieds de face à la rue Baronne, sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 172 pieds 1 pouce et 2 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois avec 6 ou 8 chambres, citerne, hangar et dépendances, aussi une grande écurie en bois; les terrains sont élevés et secs, ont de beaux ombrages et une variété de fruits et de fleurs de choix. Loué à bail jusqu'au 1er octobre 1890.

Cinq lots pour bâtir.

2° Cinq lots de terre de choix pour bâtir, dans le même district et îlet, et en arrière de la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos 1 à 5 inclusivement, se touchant et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant le coin des rues Soniat et Dryades.

Le tout d'après un plan de Hunter Stewart esq. député voyer de la ville; le dit plan peut être vu au lieu de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie à partir du jour de la vente, les acquéreurs assumant les taxes de 1890 en outre du prix de leurs enchères, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Benj. F. Choate, notaire aux frais des acquéreurs.
30 avril—30—mai 4 11 18 25 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Site de choix pour y bâtir.
Rue Tchoupitoulas entre Céleste et Religieuse.

Succession de S. C. Thielemann, décédé.

A crédit de longue échéance—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 avril 1890, dossier No 28,821 dans l'affaire de la succession de S. C. Thielemann, décédé, à l'encan il sera vendu—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nuns ou Félicité, Religieuse et Céleste, désigné par le No 4, ayant mesuré au pied américain environ 27 pieds 2 pouces et 5 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant en outre, les taxes de 1890 et devra faire un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jno Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13—avril 13 20 27—mai 4 11 17

AVIS.

On trouvera, tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolitan SALOON, [illegible] Bourbon et Dumaine.